

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) PHILIPPE MALFAIT

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

D'agent de l'InVS

De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de l'InVS

De personne invitée à apporter mon expertise à l'InVS

Autre (préciser)

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
InVS	12 rue du Val d'Osne - 94415 Saint-Maurice	Responsable de cellule Cire	09/2002	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
Agence régionale de santé de Corse	Membre du Comité scientifique du Plan régional de santé de Corse	Aucune	06/2010	09/2011
Agences régionales de santé de Paca	Membre du Comité de direction de santé publique	Aucune	04/2010	
Direction régionale des affaires sanitaires et sociales de Paca	Membre du Comité de Direction	Aucune	09/2002	03/2010

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
Association ADELFF - Epiter	Membre du Comité scientifique - Congrès ADELFF-Epiter 2014 - Nice	Aucune	01/2014	11/2014
Agences régionales de santé de Paca et de Corse	Participation à des groupes de travail (vaccination...)	Aucune	04/2010	
Agences régionales de santé de Paca et de Corse	Membre des Comités de rédaction des Vagusan	Aucune	03/2011	06/2012
Associations ADELFF et Epiter, en association avec « Les actualités du Pharo	Membre du Comité scientifique - Congrès ADELFF-Epiter et Actualités du Pharo - septembre 2010	Aucune	01/2010	09/2010
Observatoire régional de santé de Paca	Participation - Gpe de travail - évaluation impact formations de médecins sur la vaccination	Aucune	01/2014	12/2014

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Début	Fin
Agences régionales de santé de Paca et de Corse	Epidémiologie - Investigations d'épidémie, activités de surveillance épidémiologique, réalisation d'étude et enquêtes	Maladies infectieuses, maladies chroniques, santé-environnement	Non	Etude monocentrique	Autre (préciser) : Rôle variable selon type d'investigation	Aucune	04/2010	

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Début	Fin
Faculté de Droit et de Science Politique Aix-Marseille	Aix-en-Provence - Colloque sur les catastrophes sanitaires	Le rôle de l'InVS dans la prévention des catastrophes sanitaires	Non	Aucune	11/2012	11/2012
Faculté de médecine de Marseille	Faculté de médecine de Marseille - Certificat d'Etude Universitaire Bioterrorisme et agents contagieux hautement pathogènes	Cours de 1 heure chaque année : L'InVS et la surveillance des maladies émergentes et réémergentes	Non	Aucune	01/2007	01/2012
Faculté de médecine de Nice	Faculté de médecine de Nice - Master 2 - Ingénierie du système de santé	Cours de 3 heures chaque année : La sécurité sanitaire en France - la surveillance épidémiologique et l'investigation d'épidémie	Non	Aucune	12/2005	12/2014
Sanofi Pasteur PMSD	New Hôtel de Marseille - Marseille - Réunion de réflexion sur la vaccination antigrippale - 26 mai 2009	Présentation du dispositif de surveillance des IRA et des niveaux de couverture vaccinale dans les établissements de personnes âgées en Paca	Non	Aucune	05/2009	05/2009
Association Méditerranéenne de prévention des Infections Nosocomiales et CCLIN Sud-Est – antenne Paca	Toulon - 10ème Journée Méditerranéenne de prévention des Infections Nosocomiales - 9 octobre 2009	Surveillance de la grippe H1N1	Non	Aucune	10/2009	10/2009
Faculté de médecine de Marseille	Faculté de médecine de Marseille - Master SPSD – Unité d'enseignement Epi-Surv	Cours de 3h chaque année : Fonctionnement de la surveillance épidémiologique et de la veille sanitaire en milieu civil	Non	Aucune	11/2012	01/2014
Geriatr Psychol Neuropsychiatr Vieil	-	Increase of mortality associated with emergency relocation of elderly nursing homes residents following flooding in the Var district, France, 2010.	Non	Aucune	01/2012	12/2012
Clin Toxicol (Phila)	-	Health impact of unicellular algae of the <i>Ostreopsis</i> genus blooms in the Mediterranean Sea: experience of surveillance network from 2006 to 2009.		Aucune	01/2010	12/2010
Eurosurveillance	-	Two outbreaks of botulism associated with consumption of green olive paste, France, September 2011.		Aucune	08/2011	12/2011

Eurosurveillance	-	Measles outbreak in the PACA region, France, January to November 2010 - substantial underreporting of cases		Aucune	01/2010	12/2010
------------------	---	---	--	--------	---------	---------

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'InVS

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Élément ou fait concerné	Commentaires	Début	Fin
EPITER (Association d'épidémiologistes de terrain)	Membre de l'association	1990	
Participation à la rédaction de 2 chapitres d'un livre consacré à la surveillance épidémiologique	Coordinateur du livre : Dr Ancelle et Astagneau (AP-HP) Rédaction du chapitre : surveillance épidémiologique régionale et lors de catastrophe naturelle ou industrielle	2010	2010


7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Marseille
Le 29/04/2014



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de l'InVS. L'InVS est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de l'InVS.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr